

Mulhouse Alsace Agglomération
Direction Construction et Patrimoine

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Remplacement des cassettes de climatisation du bâtiment administratif

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026F0041

Date limite de remise des plis

12/10/2026 à 11h30

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mulhouse Alsace Agglomération

Direction Construction et Patrimoine

Représentant : Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Adresse :

Mulhouse Alsace Agglomération

9 avenue Konrad Adenauer

68390 Sausheim Cedex 9

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Remplacement des cassettes de climatisation d'eau glacée ainsi que de la gestion centralisée**

Code CPV	Libellé CPV
42512000	Installations de climatisation

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Remplacement des cassettes de climatisation du bâtiment administratif
 Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Bâtiment administratif de Soléa – 97 rue de la Mertzau à Mulhouse
 Durée	10 semaines (à compter de l'OS)
 Pénalités de retard	Voir CCAP
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas allotie car il n'est pas possible de distinguer des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Septembre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Octobre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
	Information des candidats non retenus	Novembre 2026
	Signature et notification du contrat	Novembre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. (Référence 2026F0041)

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation,
- Acte d'engagement,
- DPGF,
- CCAP,
- CCTP et son annexe,

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements. En cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Durée du marché :**

La durée globale du marché est de 10 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Elle comprend :

- Phase préparation : 4 semaines
- Phase exécution : 6 semaines

■ **Visite obligatoire :**

Une visite obligatoire est organisée préalablement à la remise des offres au siège social de Soléa – 97 rue de la Mertzau - 68100 Mulhouse.

Elle se tiendront aux dates suivantes :

- Le jeudi 17 septembre de 14h à 16h
- Le mardi 22 septembre de 9h à 11h

À l'issue de cette visite, une attestation de présence sera remise à chaque participant. Cette attestation devra impérativement être jointe à l'offre, sous peine d'irrecevabilité.

La personne en charge de la visite est Franck Freyburger, Direction Construction et Patrimoine de m2A.

■ **Clause sociale :**

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Le soumissionnaire indique à l'acte d'engagement le nombre d'heure d'insertion sur lesquels il s'engage.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. (référence 2026F0041)

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – Affaire n°2026F0041 – Remplacement des cassettes de climatisation du bâtiment administratif – Lot n°..... – NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :
Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :
Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
Direction Construction et Patrimoine
9 Avenue Konrad Adenauer
BP 30100
68393 Sausheim Cedex 9

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée règlementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les opérateurs pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Assurance	Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers
Références fournitures	Liste des principales fournitures (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut, par une déclaration de l'opération économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée impérativement des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété et daté par lot
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire
Mémoire technique	Produit par le candidat et indiquant notamment le SAV et assistance technique proposée, les performances en matière de protection de l'environnement etc...
La fiche produit	De l'ensemble des produits proposés (même pour les produits où un échantillon est demandé)
Annexe au CCTP	La présente annexe porte à la connaissance des entreprises les produits et matériaux sur lesquels le maître d'œuvre s'est fondé pour concevoir son projet. Celle-ci a pour but de permettre aux entreprises de proposer leur meilleure offre qualitative en ayant connaissance des orientations du projet. Les entreprises pourront librement proposer des produits et matériaux de marque et type différents tout en respectant une équivalence qualitative.
Attestation de visite	Lors de la visite sur site, une attestation sera remise aux candidats et devra être présentée dans l'offre sous peine d'irrecevabilité
Planning	Le planning est à fournir par le candidat, il doit respecter le délai global de 10 semaines

Dans **un souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le pouvoir Adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de – de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de – de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de - de 3 mois) La communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (Document de - de 6 mois)
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Prix
2. Technique (30 %)	Appréciée notamment au regard de : - Qualité et performance du matériel proposé - Organisation et méthodologie d'intervention - Gestion et phasage des travaux en site occupé - Planning cohérent et respect des délais plafond
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Appréciée notamment au regard du : - Performance environnementale des fournitures et de leur mise en œuvre - Gestion environnementale du chantier et fin de vie des équipements déposés

En cas d'erreur de multiplication, d'addition ou de report constatée dans la DPGF, le montant global et forfaitaire figurant dans l'acte d'engagement prévaut. L'acheteur peut demander au soumissionnaire de mettre la DPGF en cohérence avec ce montant, sans modification du prix global et forfaitaire de son offre.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le

profil d'acheteur. Les opérateurs sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les opérateurs sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les opérateurs sont appelés à une vigilance particulière. L'opérateur détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)